

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 809

présenté par

Mme Tiegna, Mme Mauborgne, M. Dombrevail, Mme Sylla, Mme Zannier, M. Templier, M. Mis, M. Daniel, Mme Jacqueline Dubois, Mme Bono-Vandorme, M. Huppé et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.